



Plombières-les-Bains le 14 février 2020

ARRÊTÉ N° 15/2020

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2213-1 et suivants,
- Vu la demande formulée par l'entreprise HOUILLON d'ARCHETTES, en vue d'effectuer des travaux
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et pour permettre le bon déroulement de ces travaux

ARRÊTE

Article 1 : CIRCULATION ALTERNEE par des feux tricolores

Lieu : Rue grillot

Date et heure : Du lundi 24 février 2020 à 08h00 au vendredi 28 février 2020 à 19h00

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : La communauté de brigades de Gendarmerie de Remiremont et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

**Le Maire
Albert HENRY**



Diffusion :

- Police Municipale
- Gendarmerie
- Sapeurs-pompiers
- CD 88 et CD 70